Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501349-20260601-DELIB010626041-DE

COMMUNE de LES IFFS : 2026 – 05
République Française
Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er juin 2026

Convocation affichée et envoyée le 22/05/2026

L'an **deux mille vingt-six et le 1er juin** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LES IFFS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, maire.
En exercice : 11
Présents : M. Jean-Yves JULLIEN, M. BOURSAULT Claude, Mme FAURE Odile, Madame GUILLET Claire, Monsieur GUILLOU Jean-Michel, Madame HAMELIN-LÉPINE Marion, Monsieur JAMET Stéphane-Henry, Madame LEGER Médinda, M. REGNAULT Yann.
Absent excusé : Claire ARBEY (donne Pouvoir à Stéphane-Henri JAMET) ; Odile FAURE (donne Pouvoir à Joseph ATTIMONT)
Secrétaire de séance : Joseph ATTIMONT

DELIBERATION 01.06.26-041 **Vente du broyeur à l'entreprise NHP Motoculture**

Suite à l'achat en 2024 d'un broyeur qui devait servir à la commune et qui était mis en location, le constat a été fait que la commune n'en avait pas l'utilité car les travaux de broyages à la station d'épuration sont réalisés par l'entreprise Morel & Fils et que ce broyeur n'est pas demandé en location.

L'entreprise NHP Motoculture propose une reprise de ce matériel pour le montant de ***2 800 €*** TTC

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal décide de :

- Accepter l'offre de reprise de l'entreprise NHP Motoculture pour le montant de ***2 800 €*** TTC
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document utile à cette vente du broyeur

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-Yves JULLIEN,

